

# FORMATION DES SALARIES, LE PAYSAGE EVOLUE !

## le FAFSAB que vous connaissiez n'existe plus

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le FAFSAB (Fonds d'Assurance formation des Salariés de l'Artisanat du BTP) a intégré **CONSTRUCTYS** l'OPCA de la Construction (regroupant le FAFSAB, l'AREF et l'OPCA TP)



Vous avez reçu récemment un courrier de **CONSTRUCTYS** qui confirme le rôle de la **CAPEB en qualité de service de proximité auprès des entreprises artisanales du Bâtiment de moins de 10 salariés** et qui lui délègue les missions d'information et de conseil pour :

- ◆ Elaborer votre plan de formation,
- ◆ Connaître les critères de prise en charge
- ◆ Conclure un contrat de professionnalisation
- ◆ Identifier votre organisme de formation
- ◆ Monter votre dossier de financement
- ◆ Vous informer sur le DIF, la VAE, la POE...

**LE SERVICE DE PROXIMITE CAPEB** • 20 ans d'expérience de conseil en formation  
RECONNU ET CONFIRMÉ • 19 000 entreprises conseillées  
EN PAYS DE LA LOIRE • **98 %** des dossiers acceptés

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, si vous avez moins de 10 salariés, pour toute demande de prise en charge financière de votre dossier :

votre correspondant  
**CAPEB moins de 10 salariés de CONSTRUCTYS**  
en Vendée ou en Pays de La Loire se tient à votre disposition

Karine GRASTEAU – Service formation    CAPEB Vendée au 02 51 62 39 20    Fax : 02 51 05 34 41  
[karine.grasteau@capeb-vendee.fr](mailto:karine.grasteau@capeb-vendee.fr)

Correspondante départementale moins de 10 salariés de Constructys en Vendée

Ou

Elisabeth LUCAS    CAPEB Région au 02 40 89 81 81    Fax 02 40 89 81 82  
[formation@capeb-paysdelaloire.fr](mailto:formation@capeb-paysdelaloire.fr)

Correspondante régionale moins de 10 salariés de Constructys en Pays de la Loire

Pour les entreprises ressortissantes de **CONSTRUCTYS plus de 10 salariés** Bâtiment et Travaux Public (anciennement AREF), vous devez contacter votre interlocuteur départemental au **02 40 89 57 46** à **CONSTRUCTYS Pays de la Loire plus de 10 salariés**.